



Information à la population – OCTOBRE 2023

Communication du SEF sur l'utilisation de l'eau potable

Le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable a réalisé début octobre un communiqué de presse rendant attentif la population sur l'utilisation de l'eau potable.

La faible quantité de précipitations de ces derniers mois a rendu la situation difficile et fait que certaines sources se sont retrouvées à sec. L'alimentation en eau n'est toutefois pas impactée et aucune restriction d'eau n'est prévue. Le SEF rappelle cependant que l'eau potable ne doit en tout temps pas être gaspillée. Le conseil communal vous remercie de votre collaboration dans la gestion de l'eau potable.

Il est aussi à relever que, d'après les analyses réalisées en 2023, l'eau fournie par le SEF est conforme aux normes et d'excellente qualité. Les résultats détaillés des analyses sont accessibles sur le site www.eau-sef.ch.

Enregistrement obligatoire des animaux de rente et de compagnie

Le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a diffusé récemment une information concernant l'obligation d'enregistrer les animaux de rente et les animaux de compagnie (chiens et chats). Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volaille, ruchers et chats, ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés.

L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux). Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site du canton : www.jura.ch/scav.

Séance d'information UAPE

Comme déjà communiqué par tout-ménage, les communes de Montfaucon, St-Brais, du Bémont et des Enfers ont le projet de réaliser une nouvelle antenne UAPE (Unité d'Accueil Pour Écoliers) à l'école de Montfaucon, pour autant que les assemblées communales l'approuvent.

Les personnes intéressées sont invitées à une séance d'information qui aura lieu le **jeudi 9 novembre à 20h00 à l'école de Montfaucon**.

Nonagénaires de la commune

Comme l'année dernière, le conseil communal organise une fête en l'honneur de nos nonagénaires, ceci accompagné d'une touche musicale aimablement interprétée par nos sociétés de fanfare et de chant.

Nous tenons d'ores et déjà à congratuler ces personnes et leur souhaitons plein succès et une bonne santé.

Le conseil communal tient à remercier la fanfare Montfaucon-Les Enfers-St-Brais ainsi que la Sainte-Cécile Montfaucon-Les Enfers pour leur engagement.

Après-midis pour les aînés – programme 2023-2024

Des après-midis pour les personnes retraitées de notre paroisse (Montfaucon-Les Enfers) seront à nouveau organisés cette année.

Ils auront lieu **aux salles paroissiales de 14h00 à 17h00**, deux mardis par mois aux dates suivantes :

24 octobre / 7 novembre / 21 novembre / 5 décembre / 19 décembre (Noël) / 9 janvier /
23 janvier / 6 février / 20 février / 5 mars / 19 mars / 2 avril

Des jeux, débats, conférences, films, souvenirs, danses, bricolages et autres seront mis sur pied, à la convenance des participants.

Le conseil communal encourage les personnes concernées et intéressées à y participer et remercie les organisateurs pour cette belle initiative qui participe à donner une dynamique sociale à notre village.

Rappel d'interdiction de circulation – Chemin de la Deute

Le trafic de véhicules non autorisés sur le chemin de la Deute, entre le restaurant de la Gare au Pré-Petitjean et le village de Montfaucon s'intensifie constamment.

La circulation sur cette route, qui plus est parfois à des vitesses élevées, met en danger les enfants qui la fréquentent, les marcheurs, cyclistes ou autres cavaliers.

**Le conseil communal rappelle que cette route est exclusivement autorisée aux piétons, cyclistes et exploitants agricoles riverains.
Tout autre véhicule y est interdit.**

Si la situation vient à perdurer, le conseil communal prendra en compte les dénonciations, et si besoin, demandera que des contrôles de police soient effectués.

Ceci pour une raison de sécurité.

Nous vous remercions de votre compréhension.